

### **SEANCE du 19 MAI 2022**

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-deux,  
présents : 06 le 19 mai à 20 heures 00,  
votants : 09 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.  
Date de convocation : 16/05/2022

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL Grégory,  
ROUSSEAU Rémi, QUERUEL Guillaume.

Absent et excusé : DAVANT William.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par DUCOS Lucie, PONS-GRES Stéfan par TISSERAND Jacques,  
VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : QUERUEL Grégory.

### **Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984) DEL2022\_11**

Le Conseil municipal de MEZENS (TARN)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des  
fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du  
26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique  
territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin  
lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : l'entretien du village lié aux besoins  
saisonniers (arrosage et entretien des espaces verts, ménage des locaux communaux, petits  
travaux... ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Technique pour faire face à un  
besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois à compter du  
mois de juin.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée  
hebdomadaire de service de 7 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice Brut 371 Majoré 343 du  
grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la  
présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le  
représentant de l'Etat et sa publication.

**Objet : embauche d'un agent technique territorial en CDD :****DEL2022\_12**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'embaucher un agent en Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) pour effectuer des travaux d'entretien divers aux équipements communaux : entretien des espaces verts, ménages des bâtiments, petits travaux...

Une seule candidature a été reçue à ce jour.

Le candidat a décliné l'offre pour raisons personnelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide de reporter l'embauche ;

-charge Monsieur le Maire de prospecter afin de trouver de nouvelles candidatures au plus vite.

---

**Objet : LOCATION SALLE COMMUNALE : TARIFS ET CONTRAT :****DEL2022\_13**

La présente délibération annule et remplace celle de 2019.

Après débat et délibération, le conseil municipal unanime fixe à compter du 01/06/2022, les tarifs de location de la salle communale ainsi qu'il suit :

Fêtes d'anniversaire d'enfant (âge de 0 à 18 ans) dont au moins l'un des parents réside sur la commune	20 €
Habitant de Mézens (journée et/ou soirée)	150€ (caution 1000 €)
Habitant hors-commune <b>(SAUF EN SOIRÉE)</b> Journée uniquement	300€ (caution 1000 €)
Association de la commune pour manifestation publique, festivités, réunions, assemblées générale...	GRATUIT

Le règlement intérieur et le contrat de location sont approuvés à l'unanimité.

---

Questions diverses : néant.

Fin de la séance à 21H04.

**Signatures :**

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, QUERUEL Guillaume.

Absent et excusé : DAVANT William.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par DUCOS Lucie, PONS-GRES Stéfan par TISSERAND Jacques, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.